

**PROCES VERBAL ACCORD PORTANT
SUR LES NEGOCIATIONS SALARIALES ANNUELLES 2015
AU SEIN DE L' UES GROUPE PARIS STORE**

Entre les soussignés,

Le syndicat C.F.T.C, représenté par Makan SACKO
Le syndicat C.G.T, représenté par Laurent ROSSEEUW

D'une part,

et les sociétés constituant l'U.E.S groupe PARIS STORE, représentée par Frédéric ROUX,
Directeur des Ressources Humaines

D'autre part,

PREAMBULE

Conformément aux dispositions des L.2242-1 et suivants du Code du Travail, les parties se sont réunies en vue des Négociations Annuelles Obligatoires aux dates suivantes :

- Réunion 1 : 06 novembre 2015
- Réunion 2 : 16 novembre 2015
- Réunion 3 : 10 décembre 2015
- Réunion 4 : 17 décembre 2015

Après échanges et propositions réciproques les parties sont convenues des dispositions ci après.

➤ ETAT DES PROPOSITIONS RESPECTIVES

A – DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES AU SEIN DE L'U.E.S

Les propositions de la C.F.T.C

- Augmentation générale de salaire : 5%
- Ancienneté reconnue dès 5 ans au lieu de 15 ans aujourd'hui
- Prime « carton » pour les catégories suivantes :
 - Préparateurs de commandes,
 - Caristes,
 - Magasiniers,
 - Manutentionnaires,
 - Contrôleurs,
- Augmentation du ticket restaurant de 1 €
- Mise en place de la prime d'intéressement,
- Prime d'assiduité : 20 € net,
- Mise en place d'une prime au « mérite », dont les modalités sont à négocier, sur les bases de 150 € brut tous les 6 mois,

S M

17

12

- Mise en place des chèques vacances d'un montant de 200 € avec participation de l'entreprise à hauteur de 50 %,
- Augmentation de la remise sur achats des salariés en couple chez Paris Store de 6% actuellement à 10%,
- Remettre la possibilité aux salariés qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de congés sans solde,
- Mise à jour de la grille des emplois de l'entrepôt,
- Travail du Dimanche : majoration des heures effectuées de 100% ou la création d'une prime de 50€ pour tous les employés travaillant ce jour là sur la base du volontariat.

Les propositions de la C.G.T

- Augmentation générale des salaires de 65 € avec rétroactivité à octobre 2015,
- Prime d'ancienneté 3 niveaux supplémentaires : 3 ans – 5 ans – 10 ans,
- Mise en place d'une prime ou d' accord d'intéressement,
- Grille des emplois et des salaires magasins & entrepôt : revoir l'ensemble et mise à jour,
- Revoir le complément de salaire variable (C.S.V) de l'entrepôt,
- Augmentation de la valeur du Ticket Restaurant de 7,00 € à 7, 50€
- Prime Froid Négative pour les magasins

B – ENSEMBLE DES MESURES PREVUES

- MESURES SALARIALES

- Augmentation générale de salaire de **1,20%** pour l'ensemble des salariés de l'UES Groupe Paris store à compter du 1^{er} octobre 2015
- Enveloppe pour augmentation individuelle de **0,50%** à réaliser entre 01 /01/2016 et 31/03/2016.
- Amélioration du dispositif « prime d'ancienneté » :
 - 10 ans d'ancienneté = 10 € bruts/ mois
 - 15 ans d'ancienneté = 15 € bruts/ mois
 - 20 ans d'ancienneté = 20€ bruts/ mois
 - 25 ans d'ancienneté = 25 € bruts/ mois

- AUTRES MESURES

- Calendrier des prochaines rencontres avec les représentants des organisations syndicales pour traiter les points suivants:
 - Janvier 2016 : Gestion du temps de travail et des congés,
 - Février 2016 : Complément de salaire variable (C.S.V) des salariés de l'entrepôt,

SM

27

- Mars 2016 : Mise en place d'un accord ou d'une prime d'intéressement,
- Avril 2016 : Révision de la grille des emplois de l'entrepôt
- Mai 2016 : Les entretiens d'évaluation professionnelle
- Juin 2016 : Grille des emplois des magasins

C- PUBLICITÉ

Le présent procès-verbal de désaccord est déposé en 2 exemplaires auprès des services du Ministère chargé du Travail d'une part (dont une version électronique) et, d'autre part, en 1 exemplaire au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes du lieu de conclusion, en application des articles L.2231-6 et D.2231-2 du Code du Travail.

Fait à Thiais, le 05/01/2016

Pour les organisations syndicales représentatives

Pour la Direction

Frédéric ROUX
Directeur des Ressources Humaines

Syndicat CGT,
Monsieur Laurent ROSSEEUW



Syndicat CFTC,
Monsieur Makan SACKO

